

L'Office du père

A la mémoire de Gilles Peillon, né le 18 octobre 1928, mort dans la dignité le 24 septembre 2007.

משה קיבל תורה מסיני ומסרה ליהושע, ויהושע לזקנים, וזקנים לנביאים, ונביאים מסרו לאנשי כנסת גדולה. הם אמרו שלושה דברים: הוו מתונים בדין, והעמידו תלמידים הרבה, ועשו סייג לתורה.

Pirké Avot (Traité des Pères) 1:1 : Moïse reçut la Loi au Sinaï et l'a transmise à Josué, et Josué l'a transmise aux Anciens, et les Anciens aux Prophètes, et les Prophètes l'ont transmise aux membres de la Grande Assemblée. Eux dirent trois paroles : « Soyez modérés dans vos jugements ; formez de nombreux disciples ; faites une haie (de protection) autour de la Loi. »

Δ

« *Le ressort de la dynamique généalogique : la croyance au Père.*

Si l'on se reporte aux montages de la filiation, dont aucune société ne fait l'économie, et si l'on surmonte certaines dichotomies en trompe l'œil (notamment : individu-société, inconscient-institution) qui empêchent de reconnaître l'institutionnalité du processus identificatoire, et par conséquent de prendre en compte l'entière logique du mécanisme de la Loi, la réflexion concernant le lien père-fils débouche sur un phénomène de croyance. L'institution du sujet – l'émergence, en telle culture, dans telle famille, d'un sujet comme sujet de la parole et du désir – passe par la croyance au Père. Cela veut dire beaucoup de choses. D'abord et avant tout ceci : aucun père concret n'est le maître de l'interdit ni ne légifère sur ce que contient l'interdit, il exerce un office aux fins de médiatiser et rendre vivable le rapport de son enfant à la Référence absolue, c'est-à-dire au principe de Loi et de Raison. En d'autres termes, il n'est de père pensable que sous l'égide du Père mythique, tel que le système politique dans la culture en tient le discours.

Puis il faut ajouter, sur la base de ce qu'enseigne une clinique généalogique : nul n'est de plain-pied dans la position du père, on entre dans la paternité par la renonciation à soutenir sa propre demande d'enfant face à son enfant. Cette formulation résume la quintessence de la fonction paternelle, qu'exprime rigoureusement le concept de *permutation symbolique des places* entre générations : le père cède sa place d'enfant à son enfant. »

Pierre Legendre, *Leçons VIII ; Le Crime du caporal Lortie ; Traité sur le père*, Fayard, 1989, p. 142 (édition de poche, Flammarion, collection Champs, 2000, pp. 176 et 177).